



PRÉFET DE L'AVEYRON

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°12-2023-07-07-00002 du 7 juillet 2023, une enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs a été organisée, sur le territoire de la commune de Savignac, du Jeudi 24 août 2023 - 9h au Lundi 25 septembre 2023- 17h, suite à la demande de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, comprenant un poste de livraison, sur la commune de Savignac, présentée par la société Total Energies SAS.

La commune de Savignac est siège de l'enquête.

Considérant que l'affichage de l'avis d'information au public n'a pas pu être affiché dans toutes les communes voisines des lieux concernés ;

Il est décidé de prolonger l'enquête publique de quinze jours, soit jusqu'au mercredi 11 octobre 2023.

En conséquence, dans les articles 1, 4, 5, et 8 de l'arrêté n°12-2023-07-00002 du 7 juillet 2023 portant ouverture de l'enquête publique, la date de fin d'enquête est portée au mercredi 11 octobre 2023 à 12h.

Les pièces du dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact, des plans, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale compétente en matière d'environnement, sont mis en ligne et accessibles depuis le site Internet de la préfecture « www.aveyron.gouv.fr » à la rubrique consultation du public - enquête en cours.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de l'Aveyron. Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de Monsieur Gabriel Allée, Tel : 06 17 80 13 09, de la société Total Energies SAS.

Parallèlement, le dossier soumis à enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de Savignac, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

Les observations et les propositions peuvent être recueillies :

- ▶ de façon manuscrite, sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Savignac
- ▶ par voie dématérialisée sur l'adresse mail dédiée :
pref-enquete-savignac@aveyron.gouv.fr
- ▶ par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de :
Monsieur Pierre Faure - mairie de Savignac, Le Bourg 12200 Savignac

Ne pourront être pris en compte que les participations arrivées avant l'heure de clôture de l'enquête publique **soit, au plus tard, le mercredi 11 octobre 2023, à 12h.**

Ces observations sont tenues à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête

- ▶ à la mairie de Savignac, pour les observations transmises par courrier ;
- ▶ depuis le site Internet de la préfecture « www.aveyron.gouv.fr » pour les observations transmises sur la boîte mail dédiée.

Ces observations sont également communicables, pendant toute la durée de l'enquête, à toute personne qui en fait la demande. Les frais de reprographie ou de mise sur support informatique sont à ses frais.

Monsieur Pierre Faure, commissaire enquêteur, tiendra une permanence supplémentaire pour recevoir les observations :

- Mercredi 11 octobre 2023, de 9H00 à 12h00, à la mairie de Savignac.

Pour rappel, permanences définies dans l'arrêté préfectoral n°12-2023-07-07-00002 du 7 juillet 2023

- Jeudi 24 août 2023, de 9h à 12h, à la mairie de Savignac ;
- Mercredi 13 septembre 2023, de 9h à 12h, à la mairie de Savignac ;
- Lundi 25 septembre 2023, de 14h à 17h, à la mairie de Savignac ;

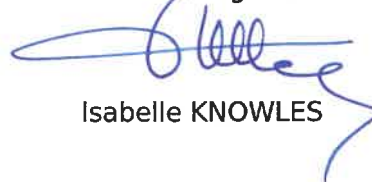
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Savignac, à la préfecture de l'Aveyron (DCPPAT-BEDD) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat « www.aveyron.gouv.fr », pendant un an, à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le préfet statuera sur la demande, par arrêté préfectoral.

Rodez le

14 SEP. 2023

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale



Isabelle KNOWLES